



Signataire : Diane Barbier-Mueller

Date de dépôt : 29 août 2025

Question écrite urgente

Pointe de la Jonction : le territoire est un bien trop précieux pour le sanctuariser systématiquement !

La pointe de la Jonction agite le landerneau politique depuis des années. Sa mutation a connu un développement réjouissant avec la réalisation de nombreux logements, parfois dans un cadre industriel préexistant, parfois par des opérations de démolition-reconstruction.

Tout le monde s'accorde à considérer ce site comme exceptionnel sur un plan qualitatif, paysager, géographique.

Mais alors que la réalisation de logements supplémentaires (avec ou sans conservation du dépôt TPG) tenait la corde, ce projet s'est lentement enlisé, pour des raisons géologiques, hydrologiques, environnementales et surtout politiques.

Les activités culturelles, de loisir, festives, alternatives y ont, elles, trouvé un formidable terrain de jeu, posant d'ailleurs de vraies questions sécuritaires, de nuisances, d'égalité de traitement.

Surtout, depuis quelques années, alors que la pénurie de logements s'aggrave, que la disponibilité territoriale baisse dramatiquement, voilà que l'on ne parle plus du tout d'habiter sur ce périmètre.

Le dernier avatar en date consiste en la mise à l'enquête publique de la création d'une zone de verdure et d'une zone de bois et forêts, ainsi qu'en la mise à l'enquête d'un projet de plan de site, instrument parmi les plus protecteurs de l'aménagement du territoire.

Que des contraintes techniques rendent la construction sur ce lieu d'importants bâtiments plus difficile est sans doute une réalité dont il faut tenir compte. Que la proximité de cours d'eau ait aussi un impact sur tout

futur projet, on peut l'entendre. Mais que l'on ne tienne pas compte du contexte socio-économique, de la pénurie de logements, ni de l'intérêt face aux îlots de chaleur urbains de construire à proximité de cours d'eau le plus souvent plus froids que l'air, cela m'interpelle.

Dès lors, je remercie le Conseil d'Etat de répondre à la question suivante :

***Est-ce que le processus décidé de gâcher du territoire est irréversible ?
Ou est-il encore possible de réfléchir à des solutions qualitatives pour permettre de loger la population dans ce lieu unique ?***

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de sa réponse.